



BULLETIN D'INSCRIPTION A TITRE PROFESSIONNEL

(téléchargeable et imprimable)

EMPLOYEUR :

Nom du contact formation continue :
Adresse :
Complément d'adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Tél. : E-mail (en majuscules) indispensable pour confirmation
inscription et informations :

PARTICIPANT :

Mme Mlle M. NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Tél. fixe : Mobile :
E-mail (en majuscules) indispensable pour confirmation inscription et informations :
.....

Profession : Activité : salariée libérale mixte

Champ d'exercice : Santé - Sanitaire Education Médico-Social Association
Recherche-Enseignement sup. Formation Justice
Autres (merci de préciser)

TARIF D'INSCRIPTION : 95€ (avant le 15 décembre 2019) - 115€ (après le 15 décembre 2019)

PRISE EN CHARGE au titre de la FORMATION CONTINUE* : joindre obligatoirement à ce bulletin la convention de formation complétée, tamponnée et signée.

PRISE EN CHARGE par l'EMPLOYEUR (sans convention de formation).

Par ma signature, je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation ci-dessous et les accepter.

Nom et statut du signataire

Cachet de l'organisme, date et signature

* Bulletin complété, daté et signé (+ le cas échéant la convention de formation continue) à retourner à :

CVM – Unité Médico-Judiciaire – Hôpital Hôtel Dieu – 1 place du Parvis Notre Dame 75 004 PARIS

E-mail : association.cvm@gmail.com – N° SIRET : 503 898 249 00027 – Code NAF : 9499Z

N° formation continue : 11 7550917 75



CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

➤ Modalités d'inscription

Les inscriptions à titre professionnel avec prise en charge au titre de la formation continue ou remboursées par l'employeur font l'objet d'une demande par l'organisme concerné, accompagnée le cas échéant d'une convention de formation complétée, tamponnée, signée (à demander à association.cvm@gmail.com) et doivent être envoyées par courrier. Une

convention contresignée et le programme des interventions et intervenants seront adressés à l'employeur. Sauf accord contraire, à la fin de la formation, une attestation de suivi et de formation et une facture à honorer seront adressées à l'organisme pour règlement.

Une confirmation d'inscription sera adressée au participant par courriel à réception du présent formulaire et du règlement.

➤ Règlement

Les tarifs d'inscription sont précisés sur le programme et les documents d'inscription. Ils sont exonérés de TVA (article 202 du code général des impôts). Les frais de transport, hôtellerie et restauration ne sont pas pris en charge.

Dans le cas d'une prise en charge en formation continue, le règlement est dû à réception de la facture. Sauf accord spécifique, le règlement s'opère par chèque ou virement (bancaire ou postal).

➤ Absence totale ou partielle, annulation

Les inscriptions sont valables pour le 28 janvier 2020.

Tout stage commencé est dû en totalité.

En cas de dédit, un **remboursement** partiel du tarif d'inscription est prévu, variable selon la date et quel que soit le motif :

- **avant le 15 janvier 2020 :**

50 % du tarif

- **après le 15 janvier 2020 :**

aucun remboursement

Toute annulation devra être notifiée par écrit au secrétariat du colloque et le remboursement du règlement sera effectué s'il y a lieu après le colloque. En cas d'annulation, l'inscription du participant peut bénéficier sans frais à un autre participant, sous réserve qu'une nouvelle fiche d'inscription soit adressée avec mention « remplacement » accompagnée de l'accord (pour la formation continue) de l'organisme concerné avant le 15 janvier 2020.

Le programme est susceptible d'évoluer sans avertissement préalable.

En cas d'annulation de la manifestation pour cause de forces majeures et indépendante de notre volonté, l'association CVM ne pourra pas rembourser les frais d'inscription.

➤ Toute situation financière particulière, en dehors des conditions générales présentées ci-dessus, pourra être examinée par le comité d'organisation sur étude du dossier (avec lettre d'explication et pièces justificatives) après le 28 février 2020, à l'issue du colloque.

Pour toute contestation, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent.

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont destinées uniquement à la gestion administrative de votre inscription et à toute communication relative au colloque.

CVM – Unité Médico-Judiciaire – Hôpital Hôtel Dieu

1 place du Parvis Notre Dame 75 004 Paris

E-mail : association.cvm@gmail.com - N° SIRET : 503 898 249 00027 – Code NAF : 9499Z

N° formation continue : 11 7550917 75